

# Neyd'infos

COMMUNE DE NEYDENS • DECEMBRE 2025

## Le recensement de Neydens en 2026



**Du 15 janvier au 14 février 2026, la Commune de Neydens réalisera le recensement de sa population.**

Obligatoire, le recensement est très important pour les Communes car il permet de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de la commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Un courrier sera déposé dans votre boîte aux lettres. Votre agent recenseur (son nom et son portrait communiqués bientôt) vous remettra une notice internet qui vous explique comment faire son recensement.

Le recensement en ligne est fortement à privilégier ! C'est simple et rapide : il faut répondre au questionnaire avec les codes indiqués sur la notice internet, et laissez-vous guider en suivant les instructions indiquées.

Le recensement est confidentiel. Les données sont transmises uniquement à l'Insee. Aucun lien avec la CAF, les Assefic ou les impôts n'est effectué.

### Le saviez-vous ?

Le premier recensement de l'ère moderne a eu lieu en 1801. À partir de 1946, date de création de l'Insee, toutes les communes ont été recensées exhaustivement à intervalles irréguliers (tous les 6 à 9 ans). Ces recensements généraux de la population ont pris fin en 1999.

### A quoi sert le recensement ?

- déterminer les populations de référence de la France et de ses circonscriptions administratives.
- Fournir des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, nationalité, emploi...), des ménages (composition, taille, liens familiaux... et de leurs logements (type, nombre de pièces, année d'emménagement...)).

# Les projets continuent...



Plantations du Parc de la Tulipe réalisées fin novembre.



Construction du CTM : les travaux se poursuivent.



Début des travaux de désamiantage et déplombage de la future Mairie.

## En direct du Conseil municipal du 14/10

- Rapports d'activité de la CCG.
- Décision modificative n°1 du budget principal en raison de l'augmentation du prix de l'eau, la réparation des candélabres accidentés, la nouvelle contribution pour le redressement des finances publiques...
- Créances admises en non-valeur : quand l'utilisateur ne paie pas sa facture (périscolaire, foodtruck) et que le

Trésor public n'arrive pas à recouvrer.

- Demandes de subventions pour la future Mairie et le local chasse.
- Convention constitutive d'un groupement de commandes pour les fournitures de bureau et scolaires afin de mettre en place un marché commun avec plusieurs communes de la CCG et ainsi de faire des économies.

Retrouvez toutes les délibérations sur le site Internet.

## En attendant Noël

Comme chaque année, la commune se pare de ses habits de fêtes. Quelques nouveautés pour l'édition 2025 !

Tout d'abord, les agents de service techniques vous proposent de nouvelles décorations créées de leur mains. Des familles de petits ours viennent rejoindre les sapins créés par les enfants du CMJ il y a 3 ans. La boîte aux lettres du Père Noël a été réinstallée devant la mairie.

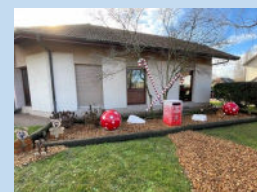
Le traditionnel sapin a été installé dans la cour de l'école pour le plus grand bonheur des enfants. Les illuminations ont été accrochées aux éclairages publics dans tous les hameaux.

Du côté des festivités, le défilé des tracteurs lumineux par les Jeunes agriculteurs avec le vin chaud offert par la Commune se tiendra le samedi 13 décembre. Venez rejoindre le cortège !

2 nouveautés 2025 : le bal d'hiver proposé par la Neyd' le 13 décembre au soir. Venez vous déhancher sur la piste de danse ! Et le calendrier de l'avant proposé par le cuisinier de la société 1001 repas aux enfants déjeunant au restaurant solaire. Les enfants tirés au sort ont pu repartir avec un cadeau (goodies, légumes...).

## Que deviennent les lettres mises dans la boîte aux lettres du Père Noël ?

Pour les lettres dans lesquelles le prénom, le nom et l'adresse postale des petits et des grands sont indiqués, vous recevrez une réponse du Père Noël.



## Agenda

**Samedi 13 décembre à 17h** - Défilé des tracteurs lumineux par les jeunes agriculteurs avec vin chaud offert à l'Esplanade C Laverrière

**Samedi 13 décembre 19h30-2h** - Bal d'hiver par La Neyd' à la salle polyvalente

**Du 16 décembre au 6 janvier** - exposition « L'humain au cœur de la nuit » à l'esplanade C Laverrière

**Vendredi 23 janvier à 19h30** - Vœux du Maire à la population à la salle polyvalente

**Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année !**



Pour recevoir cette newsletter par email dès sa sortie, envoyez votre email avec votre accord à [dgs@neydens.com](mailto:dgs@neydens.com).

